

Règlement de concours

Création d'un logo pour l'association de gestion du restaurant interadministratif d'Amiens Che Maqueux d'Gueugues

1. Présentation de l'association de gestion du restaurant interadministratif d'Amiens

1.1 Le nom de l'association

Che maqueux de gueugues (les mangeurs de noix) est un surnom pour désigner les habitants d'Amiens.

Ce surnom, « surpitchet » en langue picarde » est donné à différentes villes, villages picards et représente un blason populaire, c'est-à-dire l'événement sur un lieu ou des habitudes, des comportements.

Pour les Amiénois, ce surpitchet est un blason populaire qui nous raconte un événement historique celui de la « surprise d'Amiens » en 1597 de l'invasion espagnole.

Un chariot de foin tiré par trois chevaux suivis d'une dizaine d'hommes portant des sacs remplis de pommes et de noix s'engagèrent sous la voûte de la porte Montrescu. Un des hommes laissa tomber par terre le sac qu'il portait. Les noix se répandant sur le sol, des soldats français de garde à la porte se baissèrent pour les ramasser. Alors, les Espagnols se ruèrent sur eux, en tuant plusieurs, d'autres prirent la fuite. Une sentinelle baissa les herses mais elles se trouvèrent coincées par le chariot de foin. Le reste des soldats espagnols cachés à proximité s'engouffra par la porte tandis que les Amiénois tentèrent de résister sans succès, les renforts espagnols affluant dans la ville. La cloche du beffroi sonna l'alarme mais la ville fut rapidement sous le contrôle de l'armée espagnole.

Outre l'événement historique, la symbolique de la noix est dans la tradition populaire celui de l'association de l'intelligence et de l'harmonie. Sa forme rappelle celle du cerveau (les deux hémisphères).

1.2 L'histoire de l'association

Financée par les Administrations de tutelles et partenaires, son conseil d'administration est composé à parité de représentants désignés par celles-ci et de membres élus par les usagers.

Créée en 2022, l'association a pour vocation de gérer le restaurant interadministratif du futur pôle de services publics d'Amiens, rue de la Vallée.

L'association souhaite proposer une restauration collective répondant à la loi Egalim complétée par la loi Climat et Résilience. L'objectif est de proposer des repas d'au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits bio. Cette loi permet d'engager la restauration collective dans la transition vers une alimentation de qualité et de durabilité.

La loi EGALim comporte 5 grandes mesures visant à tendre vers une alimentation de qualité et durable :

- Des approvisionnements plus durables et de qualité
- Des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire
- Une diversification des sources de protéines
- La fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques
- L'information des convives

Ces 5 mesures permettent de balayer l'ensemble de la chaîne alimentaire et impactent l'ensemble de l'organisation du restaurant collectif.

La promulgation de la Loi Climat et Résilience en août 2021 a renforcé des éléments importants déjà présents dans la loi EGAlim pour la restauration collective sur 4 mesures :

- Les approvisionnements, avec l'ajout de **2 nouvelles catégories** entrant dans le décompte de l'objectif de 50% de produits durables et de qualité et d'un **nouveau sous-objectif spécifique aux viandes et aux poissons**
- Le gaspillage alimentaire, avec la mise en place de l'expérimentation d'une solution de réservation des repas
- La diversification des protéines, avec la mise en place de l'expérimentation d'**une option végétarienne quotidienne**
- L'utilisation de **contenants réutilisables ou composé de matières recyclables**, notamment pour la vente à emporter.

Son deuxième objectif est de créer du lien entre les différents services dans le cadre du **vivre ensemble**. Pour cela, différentes animations seront proposées. Et aussi, elle souhaite avoir un rôle socio-culturel par le biais d'informations sur les manifestations organisées à Amiens et aux alentours en servant le cas échéant d'intermédiaire pour obtenir un tarif de groupe.

2. Objectifs du concours

L'association de gestion du restaurant interadministratif d'Amiens Che Maqueux d'Gueugues organise un concours pour la création de son logotype.

Il a pour objectif de refléter les valeurs de l'association et ainsi de définir son image de marque. Il permet de proposer une identification simple et représentative de l'activité .

Les mots clés partagés par l'équipe sur le projet sont ambitieux, audacieux, enthousiaste, créatif, authentique, impliqué, dynamique, engageant (issu du groupe de travail accompagné par Bio en Hauts de France du 8 novembre 2021).

Le logo devra être simple, facile à mémoriser. Il devra ne pas faire l'objet d'effets dégradés, d'ombres ou de lumières. Il convient de penser à son **accessibilité (choix des couleurs, avoir un contraste suffisant, ajouter un symbole, une icône, prendre une police adéquate)**

Il doit être fonctionnel c'est-à-dire adaptable en utilisation grand ou petit format, déclinable en couleur comme en noir et blanc.

Il doit être une création originale, non plagée.

Le concours offre la possibilité aux agents de l'État (fonctionnaires, contractuels ou apprentis) d'exprimer et de valoriser leur talent créatif dans le domaine du design graphique.

3. Organisateur du concours

Le concours de création du logotype est organisé par l'association de gestion du restaurant interadministratif de la cité administrative d'Amiens Che Maqueux d'Gueugues.

4. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux agents de l'État (fonctionnaires, contractuels ou apprentis)

5. Modalités de participation et calendrier

Le concours est ouvert du 01 juin au 3 juillet 2023.

Le candidat proposera un modèle du logo sur une feuille de papier A4 ou en pièce jointe à un mail.

Les réponses seront à adresser à l'adresse suivante

AGRIA Che Maqueux d'Gueugues

51 Rue de la République

80000 AMIENS

ou par mail à : pref-agria@somme.gouv.fr

6. Consignes de création

Le logo de l'association de gestion du restaurant interadministratif d'Amiens Che Maqueux d'Gueugues devra être représentatif de l'état d'esprit de l'activité et des manifestations organisées par elle.

Lors de la création du logo, les participants devront tenir compte des mots clés suivants :

ambitieux, audacieux, enthousiaste, créatif, authentique, impliqué, dynamique, engageant (issu du groupe de travail accompagné par Bio en Hauts de France du 8 novembre 2021).

Le logo n'a pas de forme prédéfinie (carré, rond, rectangle, etc.), il devra faire apparaître les mots restaurant interadministratif Amiens, le nom de l'association Che Maqueux d'Gueugues ou a minima le sigle CMDG.

Le logo devra être lisible et facilement identifiable. Il devra pouvoir s'adapter à différents formats et à différents supports, imprimés ou numériques.

7. Contraintes techniques et remise du logo

Le fichier du logotype sera réalisé au format 180 mm x 180 mm sur fond blanc ou transparent.

La résolution du fichier sera de 300 dpi minimum.

Le logo sera transmis sous forme numérique au format .jpg, .png, .psd, .ai, ou .eps.

La taille du fichier ne devra pas excéder 5 Mo.

8. Désignation du lauréat- Critères de sélection

Un jury composé de membres du conseil d'administration choisira dans les propositions formulées 5 modèles qui seront soumis aux choix des futurs usagers par sondage.

Le lauréat sera informé par courrier au plus tard le 30 septembre 2023. Il s'engage à communiquer à l'organisateur les caractéristiques techniques du fichier envoyé, notamment les informations relatives aux polices ainsi que les valeurs des couleurs RVB ou autres.

9. Prix et valorisation des lauréats

- Un sac de noix
- Des repas gratuits au restaurant interadministratif
- Un panier de légumes et produits bio locaux choisi par notre partenaire Bio en Hauts de France.

10. Droits patrimoniaux

Le participant accepte de céder à titre exclusif et gratuit les droits patrimoniaux suivants :

droit de représentation et de reproduction pour la communication directe ou indirecte du logotype au public, quelle que soit la nature du support employé.

11. Modification et acceptation

L'organisateur du concours se réserve le droit de modifier les modalités de participation au concours ou de l'annuler si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.